



## BULLETIN D'INFORMATION 2017 - N° 20 du 07/07/2017

### **TRES URGENT** Accord NAO 2017 Applicable au 1<sup>er</sup> juillet 2017

Le 28 juin 2017, un accord a été trouvé avec les organisations syndicales au titre de la NAO 2017 :

- Augmentation de 1 % sur les 3 groupes de la grille des minimas - applicable dès le 1<sup>er</sup> juillet 2017
- Indemnité de repas revalorisée à 9 Euros - applicable dès le 1<sup>er</sup> juillet 2017
- Revalorisation complémentaire de 1 % sur le groupe 1 de la grille des minimas - applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2018

Vous trouverez ci-joint le texte de l'accord (qui sera également étendu à la branche après l'arrêté d'extension pris par le Ministère du Travail) ainsi que les deux grilles (l'une pour l'application au 01/07/2017 et l'autre pour l'application au 01/01/2018).

**CHAMBRE SYNDICALE 3D**

***Désinfection, Désinsectisation et Dératisation***

Maison de la Mécanique - 39/41 rue Louis Blanc – CS30080 - 92038 LA DEFENSE CEDEX  
Tél. 01 43 34 76 20 – Fax. 01 43 34 76 18 – e-mail. [secretariat@cs3d.info](mailto:secretariat@cs3d.info) – Site Internet. [www.cs3d.info](http://www.cs3d.info)